



Fiche programme ESI 7h

Mise à jour : 28/10/2020

Public concerné : Tout public.	Prérequis : Aptitude médicale au port d'un ARI	Durée : 7 heures.
Effectif : 10 personnes maximum.	Date et lieu : Nous appeler pour la date. Dans vos locaux	Tarifs : Nous appeler

Personnes en situation de handicap consulter notre site : www.doussaint-formations.com

Objectif :

Connaître et respecter les consignes de sécurité. Savoir reconnaître les différentes origines de départ de feu et savoir le maîtriser au besoin. Savoir alerter et utiliser les différents moyens de secours disponibles. Reconnaître les différents extincteurs mis à disposition du personnel.

Programme :

Accueil

Alarme, Alerte, Evacuation, Mise en sécurité (personnes en situation de handicap).

Système d'alarme, détection, balisage de sécurité et désenfumage.

Message d'alerte.

Triangle du feu, matériaux, classe de feux.

Mode de propagation de la chaleur, dangers de la fumée.

Prévention des risques, consignes de sécurité

Visite de l'établissement, moyens de secours, organes de coupures.

L'extinction de divers types de feux.

Les stagiaires utilisent des extincteurs (Eau, CO₂ et poudre*) :

- Feu de friteuse.
- Feu sur une bouteille de gaz.
- Feu d'origine électrique.
- Feu de poubelle.
- Feu de bac de rétention.
- Le formateur montre l'explosion d'un aérosol dans un simulateur suivant les lieux.

Utilisation des moyens d'extinctions spécifiques de l'entreprise.

Evaluation pratique et QCM.

Clôture du stage.

Formateur :

Sapeurs-pompiers, formateur en sécurité SSIAP minimum, formateur incendie issue d'une formation interne à la société FPCS.

Moyens :

Salle adaptée aux nombres de stagiaires pour la théorie (2m² min par stagiaire), et pour une bonne pratique un endroit extérieur pour la mise en place d'un bac à feu afin de s'exercer à la manipulation des extincteur faire savoir éteindre un début d'incendie.

Matériel de simulation fourni par le formateur : ordinateur, extincteurs (Eau, CO₂ et poudre*), bac à feu pyros, livret de formation.

Contrôle et validité :

Evaluation pratique et QCM.

Recyclage tous les ans.

Attestation de formation par stagiaire délivrée à l'employeur.

Attestation de fin de formation délivrée aux stagiaires.

Informations :

Le stagiaire doit avoir ses EPI afin de réaliser les exercices : chaussures de sécurité, tenue de travail...

*Suivant la configuration des lieux

